

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 143 (1998)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La politique de sécurité de la Suisse en 7x7 thèses  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345869>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La politique de sécurité de la Suisse en 7 X 7 thèses

En publiant en français et en allemand *La politique de sécurité de la Suisse au tournant du siècle. 7 fois 7 thèses sur la maîtrise stratégique future de la Suisse*, la Société d'études militaires veut participer au débat qui va s'ouvrir avec la publication du rapport de la commission Brunner. 7 auteurs, le maj EMG Daniel Heller, le cdt C Walter Dürig, ancien commandant des troupes d'aviation et de DCA, le Lt-col EMG Hans Eberhart, le div Gustave Däniker, ancien chef de l'instruction opérative de l'armée, le professeur Dietrich Schindler, le col EMG Urs B. Rinderknecht et le col EMG Dominique Brunner, prennent chacun position en 7 thèses sur la situation à court et à moyen terme, la future politique de sécurité de la Suisse et sur l'armée de demain<sup>1</sup>.

### Sept postulats

1. Nous constatons que, depuis le tournant stratégique des années 1989/90 et la disparition de l'Union soviétique, l'environnement stratégique de la Suisse a fondamentalement changé. La situation sécuritaire européenne s'est améliorée dès lors que les grandes puissances ont passé de la confrontation à la coopération. La Suisse n'est entourée que de démocraties qui, en aucune manière, ne représentent un danger d'hégémonie pour un petit Etat. Un retour à la renationalisation de la défense et à une nouvelle confrontation entre nos voisins est improbable, du moins pour une assez longue période.

2. L'expérience historique montre qu'en matière de politique de sécurité de brèves accentuations des efforts et des abandons momentanés ne sont pas payants. Le futur

incertain doit être accepté. Les préparatifs essentiels en matière de politique de sécurité, en vue de maîtriser soi-même le destin de la nation et de s'assurer contre les souffrances et les calamités venant de l'extérieur, commandent des investissements constants et des efforts. Depuis le tournant de 1989/90, le monde dans son ensemble n'est pas devenu plus stable; de nouveaux conflits et des potentiels de dangers exigent des dispositions adéquates en matière de politique de sécurité.

3. En matière de sécurité, nous plaillons pour une option stratégique de «correction de trajectoire», dans le but d'offrir notre contribution et une coopération appropriée dans le cadre de regroupements mouvants. Cette stratégie de maîtrise nationale, liée aux efforts conjoints et internationaux de stabilisation (OSCE, OTAN), correspond au mieux à la situation future prévisible

et paraît acceptable au plus grand nombre en politique intérieure.

4. Nous souhaitons une nouvelle interprétation de l'instrument de politique extérieure qu'est la neutralité. Elle a perdu de sa signification; elle est sans objet contre de nombreux et nouveaux dangers. En revanche, elle conserve de l'importance en tant que principe de non-ingérence dans les affrontements des politiques de puissance et pour le rôle de la Suisse en qualité de force d'équilibre dans le concert des peuples. Les bons offices restent une partie importante de la contribution ciblée à la stabilité et à la solidarité pour la sécurité. Dans les domaines où la neutralité n'importe plus, la collaboration doit être intensifiée.

5. Nous sommes persuadés que l'armée, à l'avenir aussi, restera l'élément majeur de la politique de sécurité. Elle continuera à s'articuler en

<sup>1</sup> Adresse pour les commandes: Société d'études militaires, Case postale 65, 8024 Zurich. FAX: 01/266 67 00.

une composante territoriale, des forces terrestres et des forces aériennes. La qualité des troupes et des cadres est plus importante que leurs effectifs. Par essence et en raison de principes politiques fondamentaux, l'armée suisse doit s'ancrer dans le peuple et l'armée de milice doit rester acceptable pour l'économie. L'apport de professionnels dans des domaines hautement complexes et exigeants, dans l'instruction et partiellement dans la conduite, est nécessaire à cette armée de milice. Un pas plus important vers un encadrement et des troupes professionnelles n'est pas réalisable si l'on veut sauvegarder une politique militaire et de sécurité suisse acceptée et crédible. La conduite de l'armée, sa capacité à se préparer et à se mobiliser doivent être constamment assurées.

6. Nous exigeons qu'à l'avenir aussi l'armée, dans son ensemble, soit en mesure de garantir en tout temps une conduite de ses engagements adaptée à la situation; que la mise sur pied à temps des

états-majors et des troupes ainsi que l'équipement qui leur est nécessaire soient assurés; que les nécessaires adaptations des forces terrestres et des forces aériennes aux potentiels de dangers, par leur réduction ou leur renforcement en l'espace de quelques années, soient réalisées. L'armée de demain, aussi, ne doit pas exister pour plaire; elle doit pouvoir remplir ses missions complètement et efficacement.

7. Nous reconnaissons que la planification d'une armée nouvelle, son organisation, sa doctrine, son articulation et son instruction doivent être l'affaire du commandement de l'armée et du Département militaire fédéral. L'autorité politique – le Conseil fédéral et le Parlement – décide du cadre financier. A ce sujet quelques repères:

■ Nous n'acceptons pas l'inscription dans la Constitution d'une réduction de moitié des dépenses militaires. Ce serait une inacceptable limitation de la liberté de manœuvre de l'autorité politique.

■ Nous voulons que le citoyen suisse soit astreint à un service militaire/service à la communauté et plaidons pour la poursuite du rajeunissement de l'armée par une adaptation souple de l'âge de servir.

■ Nous nous engageons pour un armement et une instruction crédibles et efficaces. L'instruction de l'Armée 95 doit être corrigée maintenant et rapidement; il est nécessaire de revenir à la succession des cours de répétition annuels dans des régions d'instruction parfaitement équipées.

■ Nous souhaitons la constitution de formations adéquates pour des engagements internationaux de maintien de la paix.

■ Nous nous engageons résolument contre le dilettantisme régnant lors des débats de politique militaire, contre l'absence de compréhension de la chose militaire et contre le manque de confiance en soi.